



Institut de l'énergie et de l'environnement  
de la Francophonie  
IEPF

# ÉTUDE PRÉLIMINAIRE D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN AFRIQUE

---

## FORÊTS

CONTRIBUTION AU PROJET NEGOCIATION CLIMAT POUR TOUTE  
L'AFRIQUE RÉUSSIE (NECTAR)

AVEC L'APPUI DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (PNUE)



Juillet, 2009

# ÉTUDE PRÉLIMINAIRE D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN AFRIQUE

FORÊTS

CONTRIBUTION AU PROJET NEGOCIATION CLIMAT POUR TOUTE  
L'AFRIQUE RÉUSSIE (NECTAR)

DOCUMENT PRÉPARÉ PAR :

---

WWF WAFPCO, Niger



*for a living planet*®

## Table des matières

<b>Table des matières .....</b>	<b>3</b>
<b>Abréviations et acronymes.....</b>	<b>4</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>5</b>
<b>I. Vue d'ensemble du cadre des études .....</b>	<b>6</b>
<b>II. Le secteur « Forêts» dans les dispositions de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto.....</b>	<b>9</b>
<b>III. Les Options viables ou porteuses dans le secteur des Forêts pour les pays d'Afrique .....</b>	<b>10</b>
A. Options pour l'adaptation .....	11
B. Options pour l'atténuation .....	12
<b>IV Éléments clés à considérer par le Groupe Africain dans les négociations .....</b>	<b>16</b>
A. Éléments à considérer dans le Groupe de travail Spécial sur l'Action Concertée à Long Terme (AWG-LCA) : Actions renforcées pour l'adaptation .....	16
B. Éléments à considérer dans le Groupe de travail Spécial sur le Protocole de Kyoto (AWG-KP) .....	17
<b>V. Liens majeurs entre le secteur visé et d'autres thématiques importantes du dossier des changements climatiques.....</b>	<b>18</b>
A. Actions renforcées en matière de financement, de technologie, de synergie, et de développement des capacités.....	19
A1. Financement.....	19
A2. Transferts de technologies .....	20
A3. Synergies et développement des capacités .....	20
B. Liens avec les secteurs Énergie, Eau et Bâtiment.....	21
<b>Conclusion .....</b>	<b>23</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>25</b>
<b>ANNEXE .....</b>	<b>27</b>
Tableau 1: options d'adaptation tirées des PANAs africains .....	28
Tableau 2 : options pour l'adaptation et leur mise en pratique .....	30

## Abréviations et acronymes

ACMAD	African Centre of Meteorological Applications for Development
AMCEN	Conférence des Ministres Africains de l'Environnement
AMCOW	Conférence des Ministre chargés de l'eau
AR4	IPCC Assessment Report 4/Quatrième rapport d'évaluation du GIEC
AUC	African Union Commission
AWG-KP	Groupe de travail Spécial sur le Protocole de Kyoto
AWG-LCA	Groupe de travail Spécial sur l'Action Concertée à Long Terme
BAfD	Banque Africaine de Développement OMD
CC	Changement Climatique / Climate Change
CCNUCC	Conférence-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CEA	Commission Économique pour l'Afrique
CILSS	Comité Permanent Inter-états de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CO	Oxyde de Carbone
FAE	Facilité africaine de l'eau
FPCF	Fonds de partenariat pour le carbone forestier
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GtC	Gigatonne de carbone
GWP	Global Water Partnership / Partenariat Mondial de l'Eau
IEPF	Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie
IPCC	Inter Governmental Panel on Climate Change
LULUCF	Land use, Land Use Change and Forestry
MDP	Mécanisme de développement propre
NAMA	Nationally Appropriate Mitigation Actions
NOx	Oxydes d'azote
NWP	Nairobi Work Programme
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
PANA	Plans ou Programmes d'action nationaux d'adaptation
PED	Pays en Développement
PNUD	Programme des Nations Unis pour le Développement
PST	Programmes Sectoriels des Transports
REDD	Réduction des Émissions provoquées par la Déforestation et de la Dégradation des Forêts
SNT	Stratégies Nationales des Transports
UICN	Union Internationale pour la Nature

## Introduction

1. Selon le 4<sup>ème</sup> rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) l'Afrique est l'une des régions la plus vulnérable face aux changements climatiques. On s'attend notamment aux conséquences suivantes pour la région:

- *75 à 250 millions d'africains seront exposés au stress hydrique d'ici à 2020 ;*
- *50% de réduction des rendements de production pluviale est envisagée d'ici à 2020 avec pour conséquence une aggravation de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition ;*
- *5 à 10% du PIB des pays africains risquent d'être consacré au sauvetage et à l'adaptation des villages et des villes côtiers du fait de la montée du niveau de la mer ;*
- *Les zones arides et semi-arides connaîtront d'ici à 2080 une extension de 5 à 8%.*

2. Cette vulnérabilité est exacerbée par les problèmes de développement tels que la pauvreté endémique, la mauvaise gouvernance; l'accès limité aux capitaux, y compris les marchés, l'insuffisance des infrastructures et de la technologie; la dégradation des écosystèmes et les catastrophes complexes et conflits. Cette situation est aggravée par l'interaction de nombreux stress à différents niveaux d'une part, et par la faiblesse des capacités d'adaptation aux nouvelles conditions climatiques, de l'autre. L'enjeu est donc de taille pour l'Afrique qui doit, par conséquent, se doter d'une politique et d'une stratégie de gestion du changement climatique.

3. L'OIF-IEPF intervient conformément à ses missions dans le processus des négociations pour l'élaboration du Régime post-2012. Des activités d'information et de formation des pays en développement africains sur les éventuels enjeux et priorités à identifier et à intégrer dans les politiques sectorielles du développement durable sont entreprises à cet effet. Elles concernent l'accompagnement des négociateurs dans les différents ateliers et réunions organisés dans ce processus. Elles sont principalement axées sur les composantes de la Feuille de route de Bali que sont la vision concertée à long terme, l'adaptation, l'atténuation, les transferts technologiques et les mécanismes financiers.

4. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme d'assistance et de renforcement des capacités des négociateurs africains, l'IEPF entreprend un travail de définition des orientations politiques et stratégiques dans six secteurs de développement durable identifiés comme prioritaires dans les PED : Bâtiment, Agriculture, Eau et assainissement, Énergie, Transport, Forêt. Ces secteurs ont été recensés à partir des Plans

ou Programmes d'action nationaux d'adaptation et sont entre autre considérés comme des secteurs potentiels d'activités à faibles émissions de GES et davantage performantes au plan énergétique.

5. C'est dans ce cadre que trois études concernant l'adaptation aux changements climatiques en Afrique, une dans le secteur Eau et assainissement, une dans le secteur Forêt et une dans le secteur des transports sont réalisées à Niamey. Il s'agit plus particulièrement de développer les points suivants :

A) En ce qui a trait au secteur visé, analyser les dispositions de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto qui sont d'intérêt particulier dans le contexte du résultat potentiel des prestations des deux groupes de travail spéciaux (Protocole de Kyoto et Action concertée à long terme au titre de la Convention);

B) Évaluer les diverses options concernant le secteur visé que les pays d'Afrique pourraient considérer viables ou porteuses dans la perspective d'un possible ou présumé régime juridique post-Kyoto;

C) Élaborer des éléments clés sur le secteur visé enrichissant la base des positions de négociations du Groupe africain dans le cadre des deux Groupes de travail spéciaux;

D) Identifier des liens majeurs entre le secteur visé et d'autres thématiques importantes du dossier des changements climatiques.

La restitution du présent document est prévue pour avoir lieu à Nairobi fin juillet 2009, dans le cadre d'un atelier de deux jours regroupant une vingtaine de participants africains.

## **I. Vue d'ensemble du cadre des études**

6. Aujourd'hui, la réalité du changement climatique fait consensus au sein de la communauté scientifique internationale. Les émissions de gaz à effet de serre (GES), dues principalement à l'utilisation massive d'énergies fossiles et à la déforestation, sont à l'origine des perturbations observées et à venir du système climatique. En 2007, les gouvernements et les chercheurs qui ont concouru à la préparation du Quatrième rapport d'évaluation (AR4) du GIEC ont conclu que le réchauffement de la planète était sans équivoque, déjà en cours et très probablement causé par les activités humaines.

**7.** Les récents profils climatiques des pays en développement du PNUD, élaborés par la School of Geography and Environment de l'Université d'Oxford (GB) ont concerné 29 pays africains sur les 52 investigués ; Ces pays se répartissaient de façon à couvrir les 5 sous régions agro-climatiques du continent et les Iles. Un examen minutieux du climat observé (1961-2000) et projeté (2030, 2060 et 2090) montre bien malheureusement que les conclusions de AR4 avaient sous-estimé l'étendue du danger plutôt qu'elles ne l'avaient exagérée. Il est donc vraisemblable que le changement climatique fasse plus de dégâts qu'on ne le pensait au niveau du continent africain.

**8.** La 13ème Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, tenue à Bali en décembre 2007 avait abouti à une feuille de route devant permettre de parvenir à un nouvel accord international de lutte contre le changement climatique à l'échéance de l'actuel Protocole de Kyoto en 2012. Copenhague 2009 devrait constituer l'aboutissement de ce processus, matérialisé dans la pratique par les travaux de deux groupes de travail mis en place à cet effet et chargés de réfléchir sur la coopération à long terme et le Protocole de Kyoto, dénommés respectivement AWG-LCA et AWG-KP. A cette date, nous ne disposons d'un texte de négociations que pour le premier groupe.

**9.** L'Afrique prépare ces négociations aussi bien aux niveaux des différentes sous régions qu'au niveau continental. On citera à titre d'exemple les conférences ministérielles de Tunis (novembre 2007), Johannesburg (juin 2008), Bangui (septembre 2008), Gaborone (septembre 2008), Cotonou (octobre 2008), Nairobi (novembre 2008), Alger (novembre 2008), Nairobi (mai 2009) et Sirte (juillet 2009). Le point commun à toutes ces rencontres a été principalement de dégager, au cours des années charnières et de transition pour le dialogue mondial sur le climat 2007/2008, des positions communes sur tous les points en discussion.

**10.** L'Afrique compte 17 % des forêts de la planète et 25 % des forêts tropicales, qui contribuent à purifier l'air des émissions polluantes produites à des milliers de kilomètres. Ces forêts abritent par ailleurs une extraordinaire variété de flore et de faune, 1,5 million d'espèces différentes selon les estimations, qui assure la subsistance de millions de personnes. Les forêts humides d'Afrique produisent en moyenne 187 tC/ha de biomasse sur pied, celles d'Amérique latine et d'Asie de 155 à 160 tC/ha. Quant aux forêts tropicales sèches, cette production est d'environ 27 tC/ha en Amérique latine et en Asie et de 63 tC/ha en Afrique. Cependant, chaque année quelque 17 millions d'ha de ces formations naturelles sont défrichées, presque exclusivement par le feu.

**11.** Les forêts d'Afrique disparaissent actuellement au rythme de plus de 5 millions d'hectares par an, victimes d'une exploitation commerciale excessive et non viable, et des méthodes de défrichage par brûlis. Près des 2/3 de l'énergie produite par le continent provient du bois de chauffage utilisé surtout à des fins de cuisine et de chauffage, ce qui

représente une menace supplémentaire pour les surfaces boisées. Les causes de la déforestation et de l'érosion des ressources forestières ont été abondamment étudiées et, il est devenu courant de distinguer les agents de la déforestation et les causes sous-jacentes qui conduisent à celle-ci.

**12.** La réduction de la déforestation est un des enjeux majeurs de la lutte contre le Changement climatique. En dépit d'une grande attention internationale et d'une pression importante des opinions publiques, la déforestation va en augmentant. Les pays africains où les changements annuels ont été les plus importants entre 1990 et 2000 sont le Soudan (- 0,58 millions ha/an), la Zambie (-0,44 millions ha/an), la Tanzanie (- 0,41 millions ha/an), le Nigeria (- 0,41 millions ha/an), le Congo (- 0,53 millions ha/an sur la période 1990-2000 et -0,31 millions ha/an sur la période 2000-2005).

**13.** Les causes de la dégradation des ressources forestières sont composites et profondément rattachées à quelques-unes des caractéristiques majeures des sociétés contemporaines - comme l'extension continue des besoins - et il serait illusoire de penser qu'une solution simple et globale est à portée de main. La possible rémunération de la « fonction carbone » de la foresterie, principe qu'il faut ensuite traduire en mécanisme praticable, ne constitue qu'une partie du problème que constitue la multiplicité des causes de déforestation et de déclin des forêts. Les instruments économiques ne peuvent se substituer aux systèmes réglementaires, mais peuvent contribuer, en modifiant la structure des incitations entre plusieurs pratiques ou activités économiques, à réduire la tension entre les logiques de court terme qui dominent généralement les pratiques des acteurs, entrepreneurs ou paysans, et celle de la gestion de la forêt comme patrimoine commun.

**14.** En conclusion, on dispose donc à ce jour d'un ensemble d'éléments d'analyse traduisant de façon globale les principaux enjeux des changements climatiques pour ce secteur en Afrique, éléments qui permettront de dégager les grands axes d'une stratégie d'assistance et de renforcement des capacités des négociateurs africains par l'IEPF, dans le cadre des prochaines rencontres de préparation de Copenhague 2009.



## **II. Le secteur « Forêts » dans les dispositions de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto :** les dispositions spécifiques de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto dans les secteurs « Forêts »

**15.** La Convention, consciente du rôle et de l'importance des puits et réservoirs de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres et marins, stipule à son **article 4** que toutes les parties « mettent au point, appliquent et diffusent – notamment par voie de transfert de technologies, pratiques et procédés qui permettent de maîtriser, de réduire ou de prévenir les émissions anthropiques des gaz à effet de serre non réglementés par le Protocole de Montréal dans tous les secteurs pertinents, en particulier compris ceux de l'énergie, des transports, de l'industrie, de l'agriculture, **des forêts** et de la gestion des déchets ».

**16.** Dans cette optique, elle encourage et soutient d'une part « la gestion rationnelle et la conservation et, le cas échéant, le renforcement des puits et réservoirs de tous les gaz à effet de serre non réglementés par le Protocole de Montréal, notamment **la biomasse, les forêts** et les océans de même que les autres écosystèmes terrestres, côtiers et marins, et d'autre part le développement des politiques nationales prenant en conséquence les mesures voulues pour atténuer les changements climatiques en limitant ses émissions anthropiques de gaz à effet de serre et en protégeant et renforçant ses puits et réservoirs de gaz à effet de serre.

**17.** Enfin, pour répondre aux besoins et préoccupations spécifiques des pays en développement, dont en particulier les pays africains, eu égard aux effets néfastes des changements climatiques et à l'impact des mesures de riposte, notamment dans les pays ayant des zones arides et semi-arides, **des zones de forêts et des zones sujettes au dépérissement des forêts**, la Convention encourage d'étudier les mesures – concernant notamment le financement, l'assurance et le transfert de technologie.

**18.** Dans le protocole de Kyoto, **les articles 3.3, 3.4 et 3.7** traitent des **puits de carbone**. **L'article 3.3** vise à inciter les pays de l'Annexe I à maintenir les **forêts gérées** et les **forêts primaires** existantes, et à augmenter les surfaces couvertes par la forêt en effectuant des boisements. Malgré l'intérêt de l'incitation, les volumes concernés par cet article sont très faibles : le changement d'usage des sols est de l'ordre de 1 % des émissions fossiles. Cet article pose problème aux parties au protocole car il n'est pas équilibré dans sa conception, les absorptions comptabilisées au titre des boisements correspondent à la quantité de carbone stockée sur la période 2008-2012 par les forêts plantées depuis 1990. **L'article 3.4** complète l'article 3.3 et concerne les activités humaines ayant un impact sur

les stocks de carbone sans modification des utilisations des sols, ce qui inclut en particulier la gestion forestière.

**19.** Au titre des engagements chiffrés en matière de limitation et de réduction prévus à l'article 3, de façon à promouvoir le développement durable, les parties visées à l'annexe 1 appliquent et/ou élaborent des politiques et des mesures, en fonction de sa situation nationale, notamment dans le domaine de la « Protection et renforcement des **puits** et des réservoirs des gaz à effet de serre non réglementés par le Protocole de Montréal, compte tenu de ses engagements au titre des accords internationaux pertinents relatifs à l'environnement, la promotion de méthodes durables de gestion forestière, de boisement et de reboisement ».

**22.** En ce qui concerne les pays africains, le seul levier d'action dans le cadre du Protocole de Kyoto et pour ce domaine précis, demeure aujourd'hui encore le mécanisme de développement propre (MDP). Les Parties ont décidé dans un premier temps de limiter les projets MDP forestiers aux seuls projets de boisement/déboisement, les projets portant sur la conservation des forêts existantes (déforestation évitée) n'étant pas éligibles.

### **III. Les Options viables ou porteuses dans le secteur des Forêts pour les pays d'Afrique**

**23.** Les priorités de l'Afrique sont de mettre en œuvre les programmes relatifs aux changements climatiques de manière à instaurer un développement durable, en particulier à réduire, voire éliminer la pauvreté et atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, en mettant l'accent sur les groupes les plus vulnérables, tels que les femmes et les enfants.

**24.** La Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (Nairobi, 22-25 mai 2009) a abouti à l'élaboration de l'ébauche conceptuelle d'un cadre global pour les programmes africains relatifs aux changements climatiques, à mettre en œuvre à tous les niveaux. On admet entre autres que, pour l'adaptation, trois grands domaines d'activité ont été circonscrits : la réduction des catastrophes et gestion des risques, la planification et mise en œuvre sectorielles, et le renforcement de la résilience économique et sociale.

**25.** Dans la présente étude, le secteur forêt a été recensé à partir des Plans ou Programmes d'action nationaux d'adaptation (PANA) et considéré entre autre comme étant un des secteurs potentiels d'activités à faibles émissions de gaz à effet de serre et davantage performantes au plan énergétique, les options d'adaptation recensées à partir des PANA soumis à ce jour sont résumés dans le tableau joint en Annexe.

## A. Options pour l'adaptation

26. Les conclusions du IV<sup>ème</sup> rapport d'évaluation du GIEC sur les changements climatiques en Afrique indiquent qu'on doit s'attendre à ce que le continent soit soumis à un stress hydrique accru s'accompagnant d'une baisse des rendements des récoltes en agriculture pluviale; une augmentation de 5 à 8% de la superficie des terres arides et semi-arides. Les forêts devraient connaître des mutations affectant la distribution des différentes essences ainsi que la productivité des arbres. Une grande proportion des essences pourrait être menacée ou mise en danger à l'avenir.

27. La douzième Conférence des Parties (Novembre 2006) a adopté le **programme de travail de Nairobi** sur l'impact de la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques, qui s'étale sur cinq ans. Malheureusement, la foresterie qui est pourtant considérée comme faisant partie du secteur agricole, n'a guère retenu l'attention de ce Programme.

28. Afin de pouvoir accéder aux ressources supplémentaires du Fonds d'adaptation, les pays africains ont défini des plans d'action nationaux. Deux fonds supplémentaires ont été établis en conséquence : le programme intersectoriel de « gestion durable des forêts » visant à soutenir les pays dans leurs efforts forestiers dans les domaines de la biodiversité, du changement climatique et de la gestion durable des terres et le Fonds pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

29. Les mesures d'adaptation dans le domaine de la foresterie relèvent de deux catégories principales: l'adaptation des pratiques de gestion forestière visant à réduire la vulnérabilité des forêts aux changements climatiques; et l'adoption de mesures forestières de nature à réduire l'incidence des changements climatiques sur les populations vulnérables. Bien que diverses activités sur le terrain soient en cours à l'appui des mesures d'adaptation dans le secteur forestier, elles semblent être de portée limitée et relativement ponctuelles. La nécessité se fait sentir d'une approche plus systématique des besoins et possibilités d'adaptation dans le secteur forestier, dans le cadre des politiques forestières d'ensemble et du processus de planification forestière, de concert avec les efforts d'atténuation.

Le tableau figurant en annexe au présent document résume les options d'adaptation pour le secteur des forêts identifiées par les différents PANA élaborés par les pays africains à ce jour.

## **B. Options pour l'atténuation**

**30.** De manière générale et comme solution à la stabilisation des émissions de gaz à effet de serre, AR4 avait recommandé une réduction de ces émissions comprise entre 25 et 40 % d'ici 2020. Pour parvenir à cet objectif, les pays principaux émetteurs doivent impérativement diversifier leurs ressources énergétiques et parvenir à des économies moins carbonées. C'est ainsi que l'on assiste à des annonces chiffrées de réductions envisagées à l'aube du prochain Sommet de Copenhague.

**31.** Les écosystèmes terrestres présentent un potentiel de réduction des émissions significatif : 100 GtC d'ici à 2050, ce qui représente 15 à 30 % des réductions d'émissions nécessaires au niveau mondial pour limiter l'augmentation de température à 2 °C. Ce potentiel dépend fortement de la disponibilité en terres à l'horizon 2050. En fonction des scénarios d'évolution retenus, les terres disponibles pour des boisements pourraient être seulement de 142 millions d'hectares en 2050. Les enjeux de conflit d'usage des terres entre usage alimentaire et énergétique se présagent dès aujourd'hui avec le développement des biocarburants dans le monde.

**32.** La **Déclaration de Nairobi** sur le processus africain de lutte contre les changements climatiques prie quant à elle instamment les pays développés de se fixer des objectifs ambitieux de manière à réduire leurs émissions d'au moins 40 % d'ici 2020, pour les ramener en deçà des niveaux de 1990, et de 80 à 95 % au-dessous de ces niveaux d'ici à 2050, afin d'atteindre l'objectif de 450 parties par million d'équivalent de dioxyde de carbone dans l'atmosphère.

**33.** AR4 a dégagé les options énumérées ci-après pour atténuer les effets du changement dans le secteur forestier :

- maintenir ou étendre la superficie des forêts en réduisant le déboisement et la dégradation des forêts et en encourageant le reboisement ;
- maintenir ou augmenter la densité des populations d'arbres sur pied en réduisant la dégradation des forêts et en prenant des mesures de gestion forestière ;
- maintenir ou augmenter la densité de carbone au niveau du paysage en prenant des mesures de conservation et de gestion des forêts ;
- augmenter les stocks de carbone hors site dans des produits ligneux et promouvoir les substitutions de produits et carburants pour réduire le recours aux combustibles fossiles.

**34.** Dans le secteur forestier, **les activités de boisement et de reboisement** en Afrique bénéficient des dispositions prévues par le MDP, qui offre aux entités publiques et privées des pays figurant à l'Annexe I dudit protocole la possibilité de s'acquitter de leurs obligations en matière de réduction des émissions aux termes du protocole de Kyoto en investissant dans des projets de « développement propre ». Rares toutefois restent encore les projets qui ont pris corps dans ce secteur, le niveau relativement élevé des coûts de transaction constitue un autre obstacle même si la CCNUCC a récemment simplifié les modalités et les procédures pour les activités entreprises dans le cadre de projets à petite échelle afin de promouvoir les projets auxquels participent des communautés à faible revenu.

**35.** Au niveau national, les instruments des conventions internationales peuvent également constituer des moyens d'action supplémentaires, mais ne peuvent en aucun cas constituer un substitut à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques adaptées. Les investissements entrepris aujourd'hui dans le secteur forestier, dans la mesure où ils sont concentrés sur des activités à cycle court, conduisent à un appauvrissement biologique des espaces boisés, voire à une dégradation pure et simple de la ressource forestière.

**36.** Les stratégies de **Réduction des Émissions provoquées par la Déforestation et la Dégradation des Forêts (REDD)** font parties des propositions relatives aux moyens d'atténuer les effets du changement climatique. Mais la manière dont la Convention-cadre définit la 'forêt' limite sérieusement la catégorie des sols qui répondraient aux critères du REDD en Afrique. Ainsi, la majorité des forêts sèches – qui constituent le gros des forêts naturelles africaines – seront exclues. Cela signifie également qu'il faut tirer des leçons des insuffisances des stratégies actuelles – en particulier le MDP dont les procédures, les coûts et les exigences de mise en œuvre de projets, ajoutés aux incertitudes en matière de politiques et de tenure et à un environnement instable pour les investissements dans certains pays contribuent tous à exclure l'Afrique de ce mécanisme.

**37.** Un ensemble d'activités forestières et agro forestières qui intéressent les pays africains à des degrés différents et qui pourraient être éligibles au MDP ou être financées au titre du Fonds d'adaptation ou du Fonds spécial, ou bénéficier d'aides financières du FEM dans le cadre de ses programmes existants. Ces activités sont : **les plantations à usages multiples et l'agroforesterie ; les reboisements sur terrains dégradés ; les boisements industriels ; les activités de valorisation énergétique du bois ; l'accroissement de l'efficacité de l'industrie du bois ; la conservation des vastes massifs forestiers.** La réalisation à grande échelle implique que différentes questions techniques soient résolues. Les questions institutionnelles, politiques et juridiques sont tout aussi critiques, en particulier la clarification des statuts fonciers et des droits sur les ressources ligneuses, la concurrence potentielle des usages de l'espace, la fiscalité et les règles commerciales en vigueur, entre autres.

**38.** En Afrique, le réseau REDD doit relever un défi important, celui du contrôle et de l'évaluation de l'impact des actions – en particulier comment fixer des règles. En effet, la plupart des forêts naturelles ne sont soumises à aucune forme de gestion ou d'administration, ce qui rend très difficile l'évaluation de la quantité de carbone qu'elles recèlent. La première obligation pour le REDD en Afrique sera alors de placer les forêts sous une gestion effective et d'assurer une propriété sécurisée pour toutes les forêts et les arbres. Des données appropriées sur d'une part, l'évaluation de la situation forestière en rapport avec les impacts des changements climatiques en tenant compte des types de forêts dans les zones sahéliennes et tropicales, et d'autre part la couverture forestière, la déforestation, la dégradation et la productivité de la biomasse sont nécessaires.

**39.** La recherche de la sécurité alimentaire par les pays en développement par le biais de l'expansion de l'agriculture conduit souvent à la déforestation et à la dégradation des forêts. Le principal défi pour la majorité des Etats sub-sahariens est de parvenir à concevoir des environnements agricoles qui permettraient de résoudre le conflit entre la préservation de cet environnement et les moyens de subsistance- et parvenir à conserver les profits issus des écosystèmes forestiers. Pour ce faire il suffirait d'associer les thèmes suivants : climat et moyens de subsistance, adaptation et atténuation, REDD et agriculture. **L'agroforesterie** devrait constituer une composante essentielle de cette approche.

**40.** Pour que le REDD, ou tout autre effort d'atténuation des changements climatiques – atteigne ses objectifs, il faut pouvoir déterminer les priorités des moyens d'existence en milieu rural et se concentrer sur la garantie d'un « flux d'avantages ». L'introduction de la culture arboricole dans l'agroforesterie offre ce flux, par l'intermédiaire de ses produits, le bois et grâce aux bienfaits des écosystèmes. La création d'opportunités pour les produits forestiers non ligneux est un instrument efficace pour réduire les risques et de diversifier les options pour l'agroforesterie. Mais cela exigera la mise en place d'arbres, de marchés, de politiques et d'institutions qui conviennent.

**41.** L'environnement futur de l'Afrique sub-saharienne devra s'appuyer sur l'agroforesterie afin de garantir le double objectif que sont les moyens de subsistance et l'environnement durable. Les premières étapes consisteront à appliquer **les pratiques actuelles, éprouvées et intégrées, fondées sur une culture alliant l'agriculture de conservation et l'agroforesterie sur les terres arables** pour obtenir des « stocks élevés de carbone » et une sécurité alimentaire et des moyens de subsistance durables. Cela nécessitera la mise en place de mécanismes décisionnels appropriés, qui devront être soutenus par les décideurs, qui se développent à partir des connaissances, des partenariats et des compétences à tous les niveaux. Cela implique également de prévoir des contributions de départ, des semences de qualité, des pépinières, des matériels de formation et de vulgarisation, des marchés de produits, des crédits de carbone, des paiements pour les services environnementaux et d'autres incitations financières pour les agriculteurs.

**42.** Le **Plan d'action de Bali**, qui présente les grandes lignes d'une action concertée à long terme d'ici à 2012 et au-delà, promeut le renforcement des initiatives nationales et internationales, y compris «des démarches générales et des mesures d'incitation positive pour tout ce qui concerne la réduction dans les pays en développement des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts, ainsi que le rôle de la préservation et de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers». Pour changer la trajectoire de la déforestation, il faudra élaborer des programmes qui visent à **réduire les incitations à éliminer le couvert forestier pour s'assurer l'attribution de droits de propriété**. Plus important encore, les pays en développement devront être à même de réaliser leurs objectifs de développement en recourant à d'autres moyens.

**43.** Pour que se concrétise la contribution des forêts à l'atténuation des changements climatiques, la communauté des forestiers devrait peut-être revenir à ses origines et expliquer plus clairement comment la gestion forestière durable peut stimuler la capacité d'absorption à long terme du carbone de la biomasse forestière et des sols. Pour les raisons indiquées plus haut, les coûts politiques, sociaux et économiques liés à la réduction de la déforestation seront probablement estimés plus élevés que le faible coût d'opportunité de la conversion à l'agriculture. **Décourager les agents économiques en quête de terres de promouvoir la déforestation sera un défi politique intéressant pour les gouvernements**. Pour les intérêts commerciaux qui peuvent mobiliser d'importants capitaux et pénétrer de façon compétitive dans les marchés internationaux afin de satisfaire la demande croissante de certains produits, le faible niveau prévisible des paiements en contrepartie de la réduction des émissions ne permettra pas de renoncer aux initiatives de développement qui réalisent des économies d'échelle.

**44.** Dans un scénario plus réaliste, les mesures de rétribution pour le piégeage plus général du carbone dans le milieu rural sont reconnues, et les gouvernements ont plus de marge pour investir les revenus obtenus au titre d'un mécanisme de compensation international dans la mise en œuvre d'une série d'initiatives, comme **la planification de l'utilisation des terres, le zonage, les servitudes de conservation, la planification de la gestion forestière et la formation des populations rurales et autochtones sous-employées**. Dans ce scénario, les agents économiques, qu'il s'agisse de gouvernements, d'individus ou d'entreprises, seraient rétribués pour avoir procuré un avantage supplémentaire (dépôts accrus de carbone), plutôt que pour «avoir renoncé à une activité» (déforestation ou dégradation).

## **IV Éléments clés à considérer par le Groupe Africain dans les négociations**

### **A. Éléments à considérer dans le Groupe de travail Spécial sur l'Action Concertée à Long Terme (AWG-LCA) : Actions renforcées pour l'adaptation**

**45.** L'atténuation des risques des changements climatiques sur le développement durable en Afrique complète les programmes et actions existantes de gestion de la variabilité du climat grâce à l'amélioration de la gestion des risques, un préalable essentiel à l'adaptation aux changements climatiques. Ce type d'action complète les mesures à prendre dans les PANA et est repris dans ClimDev-Africa. Il s'agit de procéder à l'évaluation précoce des impacts probables du changement climatique en Afrique des programmes d'adaptation et de minimiser les effets négatifs sur les populations les plus pauvres pour qui il est beaucoup plus difficile de faire face aux changements climatiques, en raison de leurs ressources très limitées et de leur totale dépendance à l'égard des conditions météorologiques saisonnières pour leur subsistance.

**46.** ClimDev-Africa, programme de grande envergure en cours d'élaboration par le Secrétariat conjoint (AUC, la BAD et la CEA) comprend un processus visant à introduire la gestion des risques climatiques dans la prise de décisions pertinentes à tous les niveaux et dans tous les secteurs sensibles au climat, pour tous les pays de l'Afrique. Sous ClimDev-Africa, l'une des questions clés est le développement des études sur les impacts du changement climatique en utilisant les modèles d'impacts régionaux. Ce programme comprend également un financement pour le soutien de l'observation en surface du climat et de la prévision, nécessaires à la surveillance des changements climatiques et de la mesure de leurs impacts.

**47.** Les réponses africaines apportées à la variabilité climatique ont été pour l'essentiel réactives et spontanées, de divers ordres (structurels et institutionnels, locaux, nationaux et régionaux). La Banque Africaine de Développement s'est dotée d'une stratégie en matière de gestion du risque climatique et d'adaptation aux changements (CRMA). Un Programme Spécifique sur l'eau et l'assainissement est aussi mis en œuvre. Au plan continental un programme sur l'adaptation dénommé Africa Adaptation Programme, centré essentiellement sur les aspects économiques de l'adaptation, est en cours de mise en œuvre. Au plan sous régional Afrique de l'Ouest, il est noté la multiplication d'initiatives diverses telle que l'initiative CILSS-CEA-ACMAD en cours visant l'élaboration d'un Plan d'Action Sous-Régional de Réduction de la Vulnérabilité de l'Afrique de l'Ouest au changement climatique, ou encore l'initiative Banque Mondiale – UICN – CILSS – GWP de formulation d'une stratégie régionale d'adaptation au changement climatique en Afrique de



l'Ouest avec un focus sur les bassins des fleuves Niger et Sénégal. Au niveau national, les États sont engagés dans des processus de formulation de mesures d'adaptation à court terme (avec les Plans d'Action Nationaux d'Adaptation) et à moyen et long terme (avec les Communications Nationales Changement Climatique). La mise en réseau de toutes ces initiatives devrait permettre de les capitaliser à travers notamment l'échange d'expériences.

**48.** Pour que le REDD soit efficace en Afrique, il doit prendre en compte des besoins multiples incluant : l'appui à l'intensification de l'agriculture et de l'élevage du bétail autour des lisières des forêts, l'amélioration de l'efficacité et de la conservation de l'énergie domestique et industrielle, la promotion de l'exploitation efficace et durable des produits forestiers et arboricoles, l'amélioration de l'efficacité en matière de traitement du bois et la diversification des options de moyens de subsistance pour les pauvres. Ainsi, les seules incitations financières ne suffiront pas au REDD pour réduire les émissions et améliorer les moyens de subsistance. Ses stratégies devront également s'intéresser à d'autres problèmes comme les causes de la déforestation, la gestion durable des forêts et la capacité de surveillance.

**49.** Mais le nombre de pays qui peuvent participer aux mécanismes proposés dans le cadre du REDD et en tirer profit dépend des taux actuels et futurs de déforestation et de dégradation. D'autres, surtout ceux ayant une faible couverture forestière, n'auront à y gagner des futures négociations de Copenhague que si elles prennent en compte les dispositions plus larges de la feuille de route de Bali, surtout « le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'augmentation des stocks de carbone des forêts dans les pays en développement ».

## **B. Éléments à considérer dans le Groupe de travail Spécial sur le Protocole de Kyoto (AWG-KP)**

**50.** Le Protocole de Kyoto prévoit un début de réduction des émissions de GES. Le taux moyen de réduction auquel se sont engagés les principaux pays industrialisés est de - 5,2% des émissions par rapport à leur niveau de 1990, ce qui, si l'on tient compte de l'augmentation observée depuis cette date, devrait entraîner une réduction effective de près de 10% et, d'ici à 2010, de près de 30% par rapport à la croissance tendancielle des émissions observée aujourd'hui. Les pays en développement ont jusqu'ici rejeté toute obligation de réduction pour eux-mêmes, estimant que la responsabilité de la situation actuelle revient principalement aux pays industrialisés et qu'il convient de parvenir à des objectifs équitables de niveau d'émissions dans le futur, tenant compte notamment des niveaux de population et des besoins de développement des pays du Sud, notamment les besoins en énergie.

**51.** Les propositions figurant dans les documents de négociation tout en confirmant les objectifs assignés par la Convention, introduisent, et c'est une nouveauté par rapport au double système Convention+Protocole de Kyoto, un lien entre les actions préconisées précédemment dans le cadre du Protocole et les NAMA. Il s'agira plutôt selon la position africaine d'actions volontaires et fermement soutenues par les pays de l'Annexe II, que d'obligations de réductions des émissions aux PED en général, et aux pays africains en particulier. L'absence d'un projet de texte de négociation pour le groupe AWG-KP rend toutefois difficile l'appréciation des éléments à considérer par le Groupe Africain de négociation sur ce point particulier.

**52.** Par rapport à la réduction des émissions liées au déboisement dans les pays en développement, les réductions des émissions résultant de la réduction du déboisement n'ont pas été retenues par le MDP en raison essentiellement de difficultés techniques et méthodologiques. Cette possibilité d'atténuation retient de nouveau l'attention de la CCNUCC qui a lancé un processus étalé sur deux ans pour examiner les questions scientifiques et méthodologiques pertinentes ainsi que les approches politiques et les mesures incitatives les plus à même de promouvoir la réduction des émissions liées au déboisement dans les pays africains qui sont encouragés à renforcer et à soutenir les efforts en vue de réduire les émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts, et à entreprendre des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités à cette fin.

**53.** On conviendra que l'apparition de la **rente carbone** issue du MDP ne changera pas les écarts de rentabilité entre projets forestiers «de cycle court» et «de cycle long», mais pourra faire passer ces derniers d'une situation de non rentabilité à une situation de rentabilité potentielle. En complément au MDP, la mise en place de structures institutionnelles ad hoc (fonds d'investissements dans les projets de « puits de carbone », organes de suivi de la mise en œuvre du MDP) et la combinaison d'instruments de financement (comme les fonds du FEM, des investissements privés « verts ») et/ou d'instruments incitatifs (certification, primes à la performance) peuvent atténuer ces écarts de rentabilité.

## **V. Liens majeurs entre le secteur visé et d'autres thématiques importantes du dossier des changements climatiques**

**54.** Dès lors que l'on se place dans l'optique du développement durable, on ne peut aborder la question des instruments de la Convention Climat d'intérêt pour les africains qu'en rapport avec leurs préoccupations de développement, et notamment des problèmes qu'ils rencontrent dans la gestion de leur patrimoine forestier. Il est donc nécessaire de disposer d'abord d'un

bon diagnostic de ces problèmes, afin de déterminer dans quelle mesure les instruments proposés peuvent aider à la résolution d'une partie de ces problèmes et, le cas échéant, d'accompagner ces instruments de règles d'utilisation qui les fassent fonctionner de manière adéquate à la nature des problèmes existants.

**55.** D'une manière générale, il n'y a pas de ligne de démarcation claire entre le changement climatique dangereux et le changement acceptable. Cependant, AR4 a retenu qu'au-delà d'un seuil de 2 °C, les risques de recul sur une grande échelle du développement humain et de catastrophes écologiques irréversibles augmenteront rapidement à travers cinq mécanismes de transmission clé. Aucun de ces cinq facteurs ne se manifesterait seul. Ils interagiraient avec des processus sociaux, économiques et écologiques plus larges qui modèlent les opportunités de développement humain. Même les mesures d'atténuation les plus draconiennes ne suffiraient pas à éviter un recul significatif du développement humain. Il est donc certain que le réchauffement continuera pendant un certain temps à cause de l'inertie des systèmes climatiques et de la temporisation entre l'atténuation et ses résultats. Pour la première moitié du 21<sup>e</sup> siècle, **il n'y a pas d'alternative à l'adaptation au changement climatique pour l'Afrique.**

**56.** L'adaptation, tout comme l'atténuation d'ailleurs, ayant un coût matériel et financier, il conviendra de les chiffrer dans les normes, ce qui impliquera un gros effort de renforcement des capacités au niveau des pays africains, pour aboutir à court terme à l'équivalent du Rapport Stern pour le continent. L'adaptation ne sera effective qu'intégrée dans les programmes de développement des pays africains, principalement dans les cadres stratégiques de réduction de la pauvreté et autres plans de développement économiques et sociaux. Il importera donc à ce titre que le Programme de Travail de Nairobi (NWP) soit effectivement mis en œuvre.

## **A. Actions renforcées en matière de financement, de technologie, de synergie, et de développement des capacités**

### **A1. Financement**

**57.** Le lancement du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FPCF) par la Banque Mondiale permet aux pays africains de renforcer les capacités des pays afin de les préparer à faire usage des futurs systèmes de stimulants financiers en faveur du REDD, et à piloter les transactions financières en matière de carbone pour les pays qui sont prêts avant l'entrée en vigueur du régime post-2012. Parmi les mesures envisagées dans cette optique figurent la formation à l'utilisation du guide des bonnes pratiques du GIEC ainsi qu'une aide à l'évaluation et à la surveillance du carbone forestier, à la fixation d'un « niveau de

référence » (ou d'une côte de départ) et à l'élaboration de stratégies de réduction des émissions forestières. Au nombre des pays africains intéressés à participer au FPCF, figurent le Cameroun, la RCA, le Congo, la RDC, le Gabon, le Kenya et le Libéria.

## **A2. Transferts de technologies**

**58.** La gestion efficace de ce secteur en Afrique dépendra d'un recours aux technologies spatiales aussi bien pour l'évaluation du potentiel existant que pour le suivi du couvert forestier. Le transfert de technologies dans ce domaine comprendra aussi bien le renforcement des capacités que la délivrance d'équipements et d'outils logiciels.

## **A3. Synergies et développement des capacités**

**59.** Le Sommet du G8 qui vient de se tenir à l'Aquila a, dans une déclaration concernant la dégradation des terres, manifesté sa préoccupation vis-à-vis de la désertification et de la dégradation des terres dans les zones arides en tant que causes et conséquences du changement climatique, et surtout leurs impacts sur la sécurité alimentaire, la pauvreté, le bien être des populations et l'environnement. Cette reconnaissance de l'importance de la lutte contre la désertification est importante pour les pays africains, principaux pays affectés par le phénomène et devrait pouvoir contribuer à établir un lien entre les programmes d'action nationaux de lutte contre la désertification et ceux d'adaptation aux changements climatiques. Il y a donc nécessité d'optimiser les synergies entre les changements climatiques et les efforts déployés en Afrique pour lutter contre la dégradation des terres, la désertification et l'érosion de biodiversité.

**60.** En matière de développement de capacités sectorielles, la priorité devrait aller vers les objectifs globaux définis dans l'ébauche conceptuelle d'un cadre global pour les programmes africains relatifs aux changements climatiques qui met l'accent sur entre autres : la mise en valeur des ressources humaines, l'amélioration des activités d'observation et de recherches ainsi que la gestion des connaissances, le partage d'expériences, informations et les meilleures pratiques des pays africains, ainsi que les capacités institutionnelles.

## **B. Liens avec les secteurs Énergie, Eau et Bâtiment**

**61.** Selon les projections, la consommation énergétique mondiale devrait grimper en flèche au cours des années à venir. Même si l'augmentation de l'offre en énergie proviendra principalement des combustibles fossiles, les sources d'énergie renouvelables gagneront également en importance en raison des inquiétudes liées aux prix élevés des combustibles fossiles, aux émissions croissantes de GES et à la dépendance aux importations d'énergie. Les bioénergies, dont les **énergies dérivées du bois et d'autres matières végétales**, constituent une part importante de l'offre énergétique actuelle provenant de sources renouvelables. Dans bon nombre de pays en développement, le bois de feu et le charbon de bois restent les principales sources d'énergie. Les projets de bois énergie ne peuvent toutefois être assimilés simplement aux autres projets de puits de carbone, dans la mesure où fixation et substitution interagissent mutuellement, et que les bénéfices spécifiques des deux activités se combinent : l'utilisation de biomasse-énergie comme substitut aux ressources fossiles favorise une évolution du système énergétique du pays hôte vers l'utilisation de ressources renouvelables, en plus de son rôle déclencheur pour la constitution ou la gestion soutenue des puits de carbone. En outre, la substitution de bois énergie d'exploitation pérenne à des combustibles fossiles neutralise le problème de la possible non permanence des puits.

**62.** De nos jours, la plupart des biocombustibles liquides sont produits à partir de produits agricoles alimentaires et ne sont pas tellement plus avantageux que les combustibles fossiles d'un point de vue économique et environnemental. L'utilisation accrue de ces cultures pour produire de l'énergie pourrait même interférer avec l'offre alimentaire et donner lieu à une déforestation plus importante. Cependant, une nouvelle génération de biocombustibles liquides utilisant le bois ainsi que les résidus agricoles et forestiers devrait être disponible au cours des dix prochaines années. On s'attend à ce que cette technologie soit compétitive sur le plan commercial et qu'elle génère bien moins de GES que les combustibles fossiles. En outre, ces biocombustibles liquides de deuxième génération, produits à partir de biomasses forestières plutôt que de produits agricoles alimentaires, interféreraient moins avec la production alimentaire.

**63.** En résumé, l'énergie tirée du bois est surtout compétitive lorsqu'elle utilise les résidus forestiers provenant de l'industrie de traitement du bois, et afin d'éviter les impacts environnementaux et socioéconomiques négatifs, l'expansion de la production de biocombustibles devra aller de pair avec des réglementations claires et rigoureusement appliquées. La demande future en bioénergie dépendra largement des mesures politiques qui seront adoptées. Il convient également de souligner que le statut des activités d'utilisation énergétique de biomasse ligneuse est encore ambigu. Il est considéré que la biomasse énergie est « neutre » au plan du bilan carbone. Sur cette base, de nombreux

analystes déduisent que les activités de substitution de combustibles fossiles par de la biomasse doivent être éligibles au MDP. Mais ce sont les utilisateurs de cette biomasse, plutôt que les producteurs, qui bénéficieraient potentiellement des incitations liées au mécanisme. Si la substitution de bois de feu aux combustibles fossiles s'effectue au travers de la dégradation irréversible des formations boisées d'un pays, le bilan carbone sera clairement négatif.

**64.** Par rapport aux ressources en eau, l'approvisionnement fiable en eau propre est l'un des principaux avantages que procurent les forêts. Les chercheurs africains doivent donc surveiller les menaces qui pourraient mettre en péril ce fragile équilibre entre les forêts et les ressources en eau et trouver des moyens de les minimiser à travers une meilleure connaissance des perturbations forestières, le réchauffement climatique et la pollution atmosphérique.

**65.** Ainsi, lorsque les forêts sont perturbées à petite échelle, les effets sur les ressources en eau sont assez bien connus. La disparition partielle ou totale d'une petite forêt par suite de perturbations naturelles, comme un feu ou une infestation, ou de l'exploitation forestière provoque la réduction immédiate de l'évapotranspiration. Ce que nous ignorons, du moins pour l'instant, c'est la façon dont les effets de nombreuses petites perturbations, et leur impact sur l'eau, autant la qualité que la quantité, peuvent s'accumuler dans les grands systèmes fluviaux africains.

**66.** Quant au réchauffement planétaire, il aura des répercussions considérables sur le cycle de l'eau dont la modification peut influencer sur la répartition des espèces, augmenter les dommages causés par les phénomènes météorologiques extrêmes et exercer des pressions accrues sur les forêts. Ensemble, ces changements pourraient avoir un effet significatif sur l'eau, en qualité et en quantité, qui circule dans le milieu forestier.

**67.** Enfin, bien que les produits forestiers, essentiellement le bois brut, ne constituent qu'environ 2 % des exportations de l'Afrique subsaharienne, les forêts représentent en moyenne 6 % de la production intérieure brute de la région, soit trois fois plus que la moyenne mondiale. Dix-huit pays africains, dont le Cameroun et le Ghana, comptent parmi les 24 pays dont les économies dépendent à 10 % ou plus de leurs forêts. L'exploitation commerciale des forêts est la deuxième cause de déforestation en Afrique, menaçant l'existence des forêts autochtones du continent et, parfois, sa stabilité politique. Malgré les énormes pertes imputables à la déforestation, la région est un importateur net de produits en bois fini.

## **Conclusion**

**68.** Un certain nombre de préoccupations et interrogations devraient guider les positions africaines pour Copenhague, au nombre desquelles celles qui suivent:

- il faudra aux pays concernés utiliser davantage d'énergie pour garantir le droit au développement durable des plus pauvres et éliminer la pauvreté, tout en participant à des réductions des émissions de gaz à effet de serre au titre des NAMA;
- ne pas assumer la responsabilité historique des pays de l'Annexe I vis-à-vis des émissions à la base du réchauffement actuel et pour la première moitié du siècle, équivaut à confirmer le risque réel pour les PED de recul du développement par la perte des acquis ainsi que la non atteinte des objectifs minima tels que fixés par les OMD;
- l'adaptation n'est pas seulement une suite d'actions à prendre en compte selon leur gravité mais surtout, un nouveau mode d'existence basé en partie sur l'intégration de tout ce qui touche au climat dans les stratégies, plans et actions de développement, en vue de garantir une vie saine et productive des populations;
- toute action des pays africains dans le cadre du processus des changements climatiques doit obligatoirement s'intégrer dans les cadres stratégiques de développement, au nombre desquelles les stratégies actuelles de réduction de la pauvreté et de l'atteinte des OMD.

### **Groupe de travail Spécial sur l'Action Concertée à Long Terme (AWG-LCA)**

**69.** Réduction des émissions par les pays développés : les réductions des émissions de façon à limiter la hausse de la température globale moyenne à 2°C doivent prendre en compte les projections régionales des températures qui découleraient de cet objectif dans le processus effectif de ces réductions.

**70.** NAMA: Les NAMA ne doivent en aucun cas entraver l'atteinte des OMD, ainsi que les objectifs visés par les stratégies nationales de développement économique, social et industriel des pays africains. Ces actions devront viser des secteurs d'émission bien définis.

**71.** Transfert de technologies : le TT en direction des pays africains aux fins d'évitement des voies de développement conduisant à des émissions par ces pays de

quantités de GES pouvant entraîner une perturbation anthropique du système climatique dans le cadre de leur développement, doit se faire de façon à ne pas limiter leur accès à l'énergie nécessaire pour leur développement économique, social et industriel.

**72.** Le développement des capacités en Afrique est une action qui doit viser en priorité le renforcement des capacités institutionnelles nationales, particulièrement dans les domaines des systèmes d'alerte, les systèmes d'observation et de suivi, la gestion des risques et catastrophes, et les outils d'évaluation économique des changements climatiques.

**73.** A défaut d'une décision forte sur l'adaptation, il conviendra de garder à l'esprit que pour l'Afrique, l'adaptation à la variabilité climatique **à court terme** et aux événements extrêmes servira de point de départ pour réduire la vulnérabilité au changement climatique **à plus long terme**. Le processus pour l'adaptation au titre de la Convention comprend le Programme de Travail de Nairobi (NWP) pour les aspects scientifiques et techniques, la mise en œuvre des activités d'adaptation et le financement de l'adaptation.

#### **Groupe de travail Spécial sur le Protocole de Kyoto (AWG-KP)**

**74.** Les actions de synergie entre UNFCCC et la Convention de la Lutte contre la Désertification ont la double particularité de viser l'atténuation et l'adaptation. Il s'agit notamment des activités d'agroforesterie, de défense et restauration des sols, pour ne citer que les plus courantes en Afrique. Le REDD et le MDP programmatique concerneront et affecteront directement les pays africains, ils constituent donc des sujets de discussion prioritaires, et devront tenir compte des spécificités des forêts africaines des différentes zones agro-écologiques du continent.



## **Bibliographie**

UNFCCC, 1992 : CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, 31pp.

Protocole de Kyoto, 1997 : PROTOCOLE DE KYOTO A LA CONVENTIONCADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. Nations Unies, 24 pp.

AMCEN, 2009: Déclaration de Nairobi sur le processus africain de lutte contre les changements climatiques.

AMCEN, 2009 : Décision sur le processus africain de lutte contre les changements climatiques adoptée le 29 mai 2009 par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à sa session extraordinaire.

AMCEN, 2009 : Ebauche conceptuelle d'un cadre global pour les programmes africains relatifs aux changements climatiques.

African Union, 2009: Decision on the implementation of the decision of the African common position on climate change. Doc. EX. CL/525 (XV)

Akinnifesi F.K, Muys B et Ajari O.C. 2009. L'Afrique a besoin de l'agroforesterie pour arrêter mes émissions des forêts, CIA-Centre International d'Agroforesterie, Programme Afrique du Sud.

IPCC, 2007: Climate change 2007 – The Physical Science basis. Contribution of Working Group I to the Fourth Assessment Report of the IPCC. Cambridge University Press, 996pp.

IPCC, 2000: Methodological and technological issues in Technology Transfer. A Special Report of IPCC Working Group III; Cambridge University Press, 466pp.

UNDP/HDR, 2007. Human Development Report 2007/2008. Fighting Climate Change: Human solidarity in a divided world. 399pp

UNDP 2008: UNDP Climate Change Country Profiles - Climate Systems and Policy.

Laitat, E. 2004. La Science forestière en soutien des négociations internationales sur les changements climatiques et ses implications locales. *Biotechnol. Agron. Soc. Environ.* 2004/8 (2), 125-132.

Fleshman, M. 2007. L'Afrique face aux changements climatiques – Apprendre à gérer la montée des températures et l'imprévisibilité climatique, *Afrique Renouveau*, Vol.21-2, 14 p.

FAO, 2000-2005. *State of world's forest*.

FAO, 2008. *Consensus scientifique sur les forêts et l'énergie*.

FAO, 2009. *La gestion durable des forêts et les changements climatiques*. Document technique COFO 2009/5, Rome (Italie), Mars 2009.

Viellefosse, A. 2006. La prise en compte de la forêt dans le Protocole de Kyoto : perspectives pour le post 2012. Document de travail, Série Etude 06-E06, Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale, France.

Martin, RM. 2008. *Déforestation, changement d'affectation des terres et REDD*, Document technique, FAO, *Revue Unasylva*, N°230.

Niasse, M. 2008. *Towards a regional strategy on adaptation to climate change in West Africa*. International Development Research Center.

Radanne, Pierre, 2009: *L'entrée effective dans la négociation – décryptage*. Présentation Power Point, 06 juin 2009.

Divers: *Plans d'Actions Nationaux pour l'Adaptation des pays africains*. Pays: Bénin, Burkina Faso, Cap Verde, The Gambia, Guinea, Guinea Bissau, Liberia, Mali, Mauritania, Niger, Senegal and Sierra Leone, République Centrafricaine, Lesotho, Mozambique, République Démocratique du Congo (RDC), Rwanda, Sao Tomé, Zambia, Uganda, Tanzanie.

## **ANNEXE**

**Tableau 1: options d'adaptation tirées des PANAs africains**

PAYS	FORESTERIE
Bénin	Appui à l'aménagement participatif des forêts galeries,- Prévention et lutte contre les feux de forêt - Renforcement des capacités des communautés riveraines, - Appui à la gestion durable de la biodiversité animale- Appui aux plantations communales - Appui à la gestion durable de la filière bois- énergie.
Burkina Faso	Reboisement utilisant les espèces locales - Lutte contre les feux de brousse et la coupe anarchique de bois - Plantations d'espèces médicinales et aménagement des vergers - Délimitation et surveillance de forêts villageoises.
Burundi	Renforcer la gestion des aires protégées existantes et ériger en aires protégées les écosystèmes naturels identifiés comme menacés et vulnérables; - Préserver les boisements existants et reboiser les zones dénudées;- Identifier et vulgariser les techniques améliorées d'utilisation du bois et des énergies nouvelles renouvelables; - Identifier et vulgariser des essences forestières résistantes à la sécheresse;
Cap Verde	Préservation et gestion des aires protégées.
Centrafrique	Promotion de la foresterie urbaine ; Promotion de la carbonisation des chutes de bois issues des sociétés forestières ; Promotion des foyers améliorés.
Gambie	Utilisable durable et non commerciale des ressources forestières; Sensibilisation ; Restauration de la santé de l'écosystème et la biodiversité
Guinée	Promotion de la gestion des feux et de la mise en défens ; - Promotion de l'agroforesterie -Protection et restauration des écosystèmes fragiles ; - Valorisation des connaissances et pratiques endogènes positives
Guinée Bissau	Lancement de l'enquête nationale sur les forêts; Mise en place d'unités de conservation, en particulier à d'importantes et des écosystèmes fragiles; Promotion des initiatives locales en mettant l'accent sur la conservation et le développement ; La fourniture de moyens financiers et techniques aux services techniques; Introduction de la gestion communautaire des forêts et de leur extension vers le nord et le sud du pays, La sélection des espèces de plantes à croissance rapide à des fins énergétiques. Reforestation de zones dégradées et leur restauration grâce à l'utilisation dans les zones agro-écologiques des espèces locales, La gestion durable de ces espèces, permettant ainsi la régénération naturelle de leur avenir.
Lesotho	Gestion et récupération des terres dégradées et érodées dans les zones inondables
Mali	Renforcement des capacités de gestion des ressources forestières. Renforcement de l'implication et responsabilisation des producteurs dans la prise de décisions en liaison avec la gestion durable des ressources sylvo – pastorales,
Mauritanie	Amélioration des connaissances de la ressource ligneuse ; Substitution du combustible ligneux comme énergie domestique pour soulager les formations forestières du Sud du pays de plus en plus menacées ;

PAYS	FORESTERIE
	Renforcement institutionnel de la structure chargée de la protection de la nature.
Mozambique	Develop more detailed, comprehensive emergency plans on water quality and the protection of riverside ecosystems.
Niger	Maîtrise de l'eau ; Développement des actions de CES/DRS à des fins agricoles, forestières et pastorales Protection des berges et la réhabilitation des mares ensablées ; Renforcement des capacités des services techniques ; Vulgarisation des espèces animales et végétales les mieux adaptées aux conditions climatiques ; Création des pare-feux ;
RDC	Prévention de la dégradation forestière et Gestion rationnelle des ressources forestières
Rwanda	Elaboration et mise en oeuvre d'un plan d'aménagement forestier
Sao Tomé	La gestion durable des ressources
Sénégal	Mise en place des forêts communautaires, Prévention des feux de brousse,
Sierra Leone	Gestion et protection des forêts, des réserves et des bassins versants, y compris les zones humides; Réhabilitation des zones dégradées par le boisement / reboisement; Renforcement des capacités; Créer des réserves forestières, les aires protégées et Parcs nationaux / Sanctuaires et réhabiliter les existants afin de maintenir leur intégrité; Réviser et mettre à jour les lois, règlements et politiques de l'environnement, des forêts et de la faune; Initier une formation de sensibilisation et de plaidoyer et de programmes de sensibilisation pour le grand public sur le changement climatique et la foresterie; Promouvoir l'utilisation de sources d'énergie renouvelables (énergie solaire) et améliorer l'efficacité énergétique et la conservation de la modernisation des structures existantes et futures.
Tanzanie	Développer des plans de prévention des incendies de forêt et de programmes; Renforcer la communauté sur les pratiques de gestion forestière; Développer des programmes de boisement des terres dégradées en utilisant des espèces plus adaptées;
Uganda	Projet sur les bois communautaires ; Projet sur les Connaissances locales et gestion des ressources naturelles
Zambia	Promouvoir la régénération naturelle des forêts; Gestion des habitats critiques

**Tableau 2 : options pour l'adaptation et leur mise en pratique**

Activités	Arguments	Projet Concret /Feuille de route	Mécanismes financiers, Sources de financement
<b>Augmenter les zones boisées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction de la déforestation et la dégradation des forêts;</li> <li>- promotion du reboisement;</li> <li>- Maintenir et accroître la fixation du carbone;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventaire de la dégradation des forêts existantes ;</li> <li>- Reboisement et gestion communautaire des projets de reboisement,</li> <li>- Promotion de l'agroforesterie le cas échéant;</li> <li>- projets de reboisement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gouvernement</li> <li>- FEM</li> <li>- PNUE, MDP, NAMA</li> <li>- Activités locales</li> <li>- Banque Africaine de Développement</li> <li>- Banque Mondiale,</li> <li>- PNUD</li> </ul>
<b>Maintenir / ou augmenter la densité des forêts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir des puits de carbone;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des forêts existantes;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gouvernement</li> <li>- FEM</li> <li>- PNUE, MDP, NAMA</li> <li>- Activités locales</li> <li>- Banque Africaine de Développement</li> <li>- Banque Mondiale,</li> <li>- PNUD</li> </ul>
<b>Encourager l'utilisation de sources alternatives d'énergie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire la dépendance de l'énergie de biomasse ;</li> <li>- Maintenir la densité de nos forêts;</li> <li>- Renforcer les capacités locales pour encourager le transfert de technologies appropriées;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'utilisation de technologies économes en énergie (gaz efficaces, les poêles, les bio-carburants et l'énergie solaire)</li> <li>- Développement de centre de formation sur l'énergie et les questions des changements climatiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gouvernement</li> <li>- FEM</li> <li>- PNUE, MDP, NAMA</li> <li>- Activités locales</li> <li>- Banque Africaine de Développement</li> <li>- Banque Mondiale,</li> <li>- PNUD</li> </ul>



